

ACHETEUR PUBLIC	Vice-Présidence, Ministère de l'agriculture, de l'économie bleue et du domaine en charge de la recherche Direction des Affaires Foncières
----------------------------	--

MAÎTRISE D'ŒUVRE	TPCONSEILS
-----------------------------	-------------------

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

B.P.U.

Bordereau des Prix Unitaires

OBJET :

TRAVAUX DE SÉCURISATION DU TALUS Parcelle C26-27

Les prix unitaires du Bordereau des prix unitaires comprennent :

- ✓ Toutes les sujétions de transport de pièces, de matériaux et personnel à pied d'œuvre par tout moyen nécessaire à la bonne réalisation des prestations ;
- ✓ Toutes les sujétions d'accessibilité de dépose et repose du bardage, de mise en sécurité de l'entrepôt
- ✓ Toutes les sujétions d'aménagement de chemin pistes ou autre nécessaire au transport à pied d'œuvre du matériel et du personnel ;
- ✓ Tous les travaux de remise en état des lieux quels qu'ils soient et toutes sujétions s'y afférant, y/c la réfection des chaussées et remise en état des jardins et lieu publics ;
- ✓ Toutes les sujétions de terrassement, démolition nécessaire à la mise en place des pièces diverses et des fournitures dans les ouvrages béton ;
- ✓ Toutes les sujétions de scellement des pièces et fourniture dans les ouvrages béton ;
- ✓ Toutes les sujétions liées à la sécurité et à l'accessibilité par tout temps des usagers ;
- ✓ Tous les raccordements des ouvrages neufs sur l'existant ;
- ✓ Toutes les dispositions prévues dans la définition des prix du CCTP ;
- ✓ Tous les plans d'exécution ;
- ✓ Toutes les sujétions pour la réalisation des ouvrages dans le cadre de l'obligation de résultats en particulier pour les sanitaires ;
- ✓ Les contrôles techniques et assurances prévus dans le CCAP ;
- ✓ Traitement anti-vandalisme des sanitaires et des aménagements ;
- ✓ Les essais de laboratoires prévus dans le CCTP ;
- ✓ Les recollements topographiques et vérifications de mètres par un cabinet de géomètre extérieur à l'entreprise et agréé par le maître d'œuvre ;
- ✓ Toutes démarches administratives nécessaires ;
- ✓ Toutes les sujétions d'accessibilité, la réalisation de toutes les pistes d'accès de transport de matériaux et leur maintien de praticabilité en tout temps ;
- ✓ Tous les travaux de remise en état des lieux quels qu'ils soient et toutes sujétions s'y afférant, y/c la réfection des chaussées et remise en état des jardins et lieu publics ;
- ✓ Toutes les sujétions de terrassement, démolition nécessaire à la mise en place des pièces diverses et des fournitures dans les ouvrages béton ;
- ✓ Toutes les sujétions de scellement des pièces et fourniture dans les ouvrages béton ;
- ✓ Toutes les sujétions liées à la sécurité et à l'accessibilité par tout temps des usagers ;
- ✓ Tous les raccordements des ouvrages neufs sur l'existant ;
- ✓ Toutes les dispositions prévues dans la définition des prix du CCTP, en particulier les amendements nécessaires au maintien de la classe des matériaux et leur teneur en eau ;
- ✓ Toute mise à niveau de petit ouvrage sous l'emprise du chantier.

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRES HORS TAXES
-------------------	--	---------------------------------

<u>CHAPITRE 1 : INSTALLATION – ÉTUDES – SIGNALISATION</u>		
01	<p><u>INSTALLATION DE CHANTIER</u></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement les frais d'amenée et de repli des matériels d'installation de chantier.</p> <p><u>Il comprend :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amené et le repli de tous les matériels et engins ; • Le démontage et le remontage d'éléments gênant à la réalisation de l'ouvrage ; • L'amenée des matériaux et consommables ; • Les frais et les moyens d'accès sécurisés aux lieux d'intervention, quels que soient la hauteur et l'emplacement des zones à traiter, par l'amont ou l'aval des talus ; • Les frais de véhicule de chantier et de déplacement local ; • Les frais de gardiennage ; • Toutes sujétions de préparation ou d'adaptation de matériel aux conditions particulières d'intervention ; • La mise en place de la signalisation de chantier ; • Tous les dispositifs de balisage et de limite d'emprise du chantier (clôture) ; • Les barrières interdisant l'accès à la zone du chantier ; • Tout personnel et toutes dispositions pour assurer, pendant toute la durée du chantier, la maintenance et le remplacement si nécessaire, de l'ensemble du matériel de signalisation et des barrières et clôtures ; • La fourniture de plans d'exécution détaillés ; • L'implantation des ouvrages par tous moyens adaptés ; • Toutes sujétions liées à ces travaux ; • Le nettoyage général du chantier et emplacement occupés, y compris remise en état des lieux à l'achèvement des travaux. <p>Ce prix sera réglé à raison de 50 % à l'issue de l'installation de chantier dûment constatée par le maître d'œuvre et de 50 % à l'issue du nettoyage de chantier et de la remise en état des lieux, une fois le repli de chantier effectué.</p> <p><u>Le forfait (en toutes lettres) :</u></p> <p>.....</p>	

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRES HORS TAXES
-------------------	--	---------------------------------

<p>02</p>	<p><u>PLAN D'ASSURANCE QUALITÉ (PAQ)</u></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement les frais liés à l'établissement et à la gestion du PAQ conformément au CCTP.</p> <p>Il sera remis au maître d'œuvre lors de la remise des offres sous forme de projet.</p> <p>Le PAQ définitif, conforme à l'exécution, fera partie du dossier de récolement.</p> <p>Il comprend notamment la fourniture de l'ensemble des documents prévus au CCTP pour l'ensemble des ouvrages faisant partie du marché, à l'exclusion des études d'exécution et récolement rémunérés par des prix particuliers</p> <p>Le forfait (en toutes lettres) :</p> <p>.....</p>	
<p>03</p>	<p><u>PLAN PARTICULIER DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTE (PPSPS)</u></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement les frais liés à l'établissement et à la gestion du PPSPS conformément au CCTP.</p> <p>Il sera élaboré par l'entrepreneur qui fixera les modalités de contrôle intérieur et les conditions de sécurité qui devront être intégrées à la conduite du chantier.</p> <p>Le PPSPS intégrera les mesures prévues pour l'accès au chantier, <u>il comprendra notamment</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dispositions prises en matière de secours ; • Les dispositions prévues en matière d'hygiène et de locaux destinés au personnel ; • Les mesures proposées par le coordonnateur dans le PGCSPPS. <p>Le PPSPS doit être établi dans un délai de 30 jours à compter de la notification du marché.</p> <p>Un exemplaire à jour du PPSPS sera tenu disponible en permanence par l'entrepreneur sur le chantier.</p> <p>Le forfait (en toutes lettres) :</p> <p>.....</p>	

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRES HORS TAXES
-------------------	--	---------------------------------

04	<p><u>ÉTUDES D'EXÉCUTION, RELEVÉS, PIQUETAGES</u></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement les études d'exécution et les travaux de relevé et de piquetage nécessaires aux implantations et au dimensionnement des ouvrages.</p> <p><u>Il comprend notamment :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le planning détaillé des travaux ; • Les calculs et plans d'exécution des ouvrages de parois clouées, de gunitages, de grillages plaqués, de pose de barrières actives, de construction de perré-maçonnés et de mise en place des drains subhorizontaux sur les différentes zones concernées ; • Tous relevés, mesures ou piquetages nécessaires à l'exécution des ouvrages ; • La vérification avec le maître d'œuvre de la cohérence de ce piquetage avec les objectifs et les quantitatifs du projet. <p><u>Le forfait (en toutes lettres) :</u></p> <p>Gunitage :</p> <p>.....</p> <p>Soutènement :</p> <p>.....</p>	
----	---	--

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRES HORS TAXES
-------------------	--	---------------------------------

<u>CHAPITRE 2 : TRAVAUX PRÉPARATOIRES</u>		
05	<p><u>DÉBROUSSAILLAGE – ÉLAGAGE ET PURGE 6 REPRISE DE LA CANALISATION EP</u></p> <p><u>Ce prix rémunère au m² la réalisation des travaux préparatoires préalables à :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La réalisation de gunitage (classique) ; • La réalisation du talutage de la zone remblais et végétalisation. <p><u>Il concerne au droit des linéaires, la réalisation d'un débroussaillage et coupe des arbres depuis la tête du talus jusqu'à 1.0m à l'amont du talus et la purge sélective et manuelle des talus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le débroussaillage et l'élagage de la végétation arbustive (arbres et gros arbustes) en tête de talus et sur une bande de l'ordre de 1,0m de large minimum en amont du sommet du talus ; • Les grands arbres en zones amont des futures barrières, pouvant avoir une incidence sur la future barrière à poser seront élagués (et non abattus) ; • Le débroussaillage et l'élagage avec traitement chimique des souches ; • La mise en décharge à la charge et à l'initiative de l'entreprise ; • La mise en place des sécurités nécessaires pendant ces phases particulières de travaux ; • La purge manuelle sélective de blocs, cailloux, dièdres, poches ou matériaux meubles instables de la zone de versant en pied de la barrière ; • L'évacuation des débris et leur dépôt sur un lieu à la charge de l'entreprise l'évacuation des déblais et leur dépôt sur un lieu à la charge de l'entreprise ; • Toutes sujétions liées à ces travaux de débroussaillage et d'élagage dont la signalisation de chantier, le traitement des déchets verts contre la PFF... (liste non exhaustive). <p><u>Le m² (en toutes lettres) :</u></p> <p>.....</p>	<p>.....</p>

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRES HORS TAXES
-------------------	--	---------------------------------

06	<p><u>GUNITAGE</u></p> <p><u>Ce prix rémunère, au m² :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition et implantation des surfaces à traiter en accord avec le MOE ; La colorisation uniforme du parement terminé (choix de la couleur à discrétion du Maître d'Ouvrage) • Fourniture des matériaux conformément au CCTP ; • Toutes sujétions liées au travail en hauteur et aux conditions d'approvisionnement, ainsi qu'à la nature même des travaux. <p>Elle sera constituée d'ancrages actifs, avec préforage, scellement compatible avec la roche, protection de la barre contre la corrosion. L'ancrage sera en barre tor DN18 minimum d'une longueur minimale de 3.50m à raison de 1u tous les 3m² (maille carrée de 1.5m) scellés dans le parement du talus dont l'extrémité extérieure sera filetée afin de recevoir la platine de fixation ainsi que le système de vissage. Sur ces ancrages disposés en quinconce, sera fixé par le biais de plaque d'ancrage boulonnée de 120mmx120mm minimum un treillis soudé de maille 200x200 et de 7mm de diamètre de fil. Le béton projeté sera à prise rapide, de classe granulométrique 0/10 et mis en œuvre sur une épaisseur de 12cm minimum selon les recommandations de l'AFTES. La composition est à soumettre à l'agrément du maître d'œuvre. La mise en œuvre sera effectuée de préférence par voie sèche.</p> <p>Le treillis ou grillage sera soutenu en tête par un câble en acier conforme à la norme NF EN 10888 de section de 6mm minimum, boucle sur ancrage fermée par 4 serres câbles.</p> <p>Avant mise en œuvre des ancrages, grillage et projection de béton, le talus sera soigneusement débroussé et purgé des éléments instables sans mettre en cause sa stabilité.</p> <p>Les contrôles des ancrages s'effectueront selon les recommandations TA645 et la norme NF P 645-301.</p> <p>En cas de sols meubles les ancrages seront passifs et contrôlés suivant la norme NF P 644-153</p> <p>Il sera mis en place des barbacane de DN60 à raison de 1u/2m².</p> <p>Pour la réalisation des cunette EP, les ancrages seront de 0.50m en partie verticale et horizontale sur grillage double torsion DN 4mm et terrassement sur redans pour forme de cunette.</p> <p>Ce prix comprend toutes les sujétions d'accessibilité, de préparation, de transport et d'évacuation des matériel et matériaux.</p> <p><u>Le m² (en toutes lettres) :</u></p> <p>.....</p>	<p>.....</p>
----	--	--------------

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRES HORS TAXES
-------------------	--	---------------------------------

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX HORS TAXES EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRES HORS TAXES
-------------------	--	---------------------------------

<u>CHAPITRE 3 : DOSSIER DE RECOLLEMENT</u>		
07	<p><u>DOSSIER DE RECOLLEMENT</u></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement l'établissement du dossier de recollement.</p> <p><u>Il comprend :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dossier des plans d'exécution avec éléments topographiques ; • Les notes de calculs approuvées ; • Le PAQ mis à jour ; • Le dossier de suivi de la qualité. <p><u>Le forfait (en toutes lettres) :</u></p> <p>.....</p>	

<u>CHAPITRE 4 : CONTRÔLES SUR BÉTONS</u>		
08	<p><u>ESSAIS SUR LES BÉTONS</u></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement l'ensemble des essais et contrôles à réaliser sur les bétons du gunitage selon les prescriptions définies au CCTP avec au minimum 6 éprouvettes de béton et 6 carottages in situ afin de vérifier les épaisseurs.</p> <p>Il sera réaliser 6 essais de traction sur les ancrages</p> <p><u>Le forfait (en toutes lettres) :</u></p> <p>.....</p>

<p><i>L'entrepreneur,</i></p> <p>À _____, le :</p> <p>Mention « Lu et accepté » :</p> <p>Cachet de l'entreprise :</p> <p>Nom du représentant et signature :</p> <p>La personne responsable de l'entreprise,</p>	<p><i>Le Maître d'Ouvrage,</i></p> <p>À _____, le :</p> <p>Mention « Vu et vérifié » :</p> <p>Cachet du Maître d'Ouvrage :</p> <p>Nom du représentant et signature :</p> <p>La personne responsable du marché,</p>
--	---